

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

De la société : **AB LQEB**

Société par Actions Simplifiée (SAS)

Au capital de 200 000 €

Siège social : 25 chemin du Marquis – ZAC du Noyer aux Perdrix, 77170 Servon

RCS Melun 822 368 379

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 octobre 2025, les associés de la société AB LQEB se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, régulièrement convoquée, au siège social sur convocation du Président.

Le Président de séance rappelle que la présente assemblée a pour objet le transfert du siège social de la société.

Première résolution – Transfert du siège social

Le Président expose à l'assemblée qu'il est proposé de transférer le siège social de la société du 25 chemin du Marquis – ZAC du Noyer aux Perdrix, 77170 Servon, au Lieudit "Terre du Moulin de Champlain" 94510 LA QUEUE EN BRIE à compter du 21 octobre 2025.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte la résolution suivante :

Le siège social de la société est désormais fixé au Lieudit "Terre du Moulin de Champlain" 94510 LA QUEUE EN BRIE . En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié comme suit :

« Article 4 – Siège social »

Le siège social est fixé au Lieudit "Terre du Moulin de Champlain" 94510 LA QUEUE EN BRIE. Il pourra être transféré en tout autre lieu sur décision de la Présidence.

Deuxième résolution – Pouvoirs pour formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités légales de dépôt, de publicité et d'enregistrement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait à Vert-Saint-Denis, le 21 octobre 2025

Le Président :

Mr. AHNINE

AB LQEB
25 CHEMIN DU MARQUIS
77170 SERVON
SIRET : 822 368 379 00027